

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 Juillet 2017

N°30

Le **quatre juillet deux mil dix sept** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLOIS, Maire,

Date de la convocation :
15/07/2017

Nombre de Conseillers :
14

Présents :
8

Votants :
12

Etaients présents :

Mesdames : PIOT, CABANILLAS, ALEXANDRE, GALTIE, NIVERT, VEZIN

Monsieur : COCHIN.

Absents excusés : Madame. GALERNE, Monsieur : LAFLEUR .

Pouvoirs : Mme QUINET pouvoir à Mme PIOT

Mr MURET pouvoir à Mme ALEXANDRE

Mr BOUGOUIN pouvoir à Mme VEZIN

Mr CABARET pouvoir à Mme CABANILLAS

Mme PIOT a été désignée secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le Maire demande d'ajouter un point

Affichage du nom de l'école.

Accepter à l'unanimité.

1) Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

2) Approbation du rapport CLETC

Lors du conseil municipal du 29 mai 2017, le conseil avait juste approuvé et non délibéré le rapport de la CLETC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les textes modificatifs, relatifs aux droits et libertés des communes,

VU l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

VU le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le rapport 2016 de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) adopté en séance plénière du 3 mai 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE : D'approuver le rapport 2016 de la CLETC joint en annexe.

3) Information sur DM n°1

Monsieur le Maire informe que lors du dernier conseil, une erreur a été commise sur le montant de la DM n 1. En effet il avait été mentionné le montant hors taxes au lieu du montant TTC pour SEGILOG, cela a été corrigé comme suit :

Article 2188 Autres immobilisations corporelles	- 7 519.00 €	(non 7 085 €)
Article 2031 Frais d'études	+ 4 905.00 €	
Article 2051 Concessions et droits similaires	+ 2 614.00 €	(non 2180 €)

4) Désignation d'un agent recenseur

Il convient de désigner un coordinateur communal pour le prochain recensement qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Madame Marie ESTEVES est nommée comme coordinateur communal.

5) Rythmes scolaires

Après discussions sur le passage de la semaine de 4 jours,

En conseil municipal du 29 mai

A la réunion du conseil d'école du 6 juin 2017,

A la réunion du 27 juin avec les membres de la caisse des écoles, les membres de la mairie, les délégués des parents d'élèves et l'équipe enseignante.

Un courrier a été envoyé à Monsieur l'Inspecteur de l'Académie pour demander son acceptation afin de revenir à la semaine de quatre jours dès la rentrée 2017.

Les horaires d'école seraient pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis:

Matin :	9h à 12h
après-midi :	13h30 à 16h30.

Ceux de la garderie :

Matin :	7h30 à 8h50
après-midi :	16h30 à 18h30.

Monsieur le Maire a contacté les municipalités d'Epône et de Mézières Sur Seine qui vont accepter les enfants de Jumeauville dans leurs centres aérés.

6) Recrutement agent

Une personne va être recrutée via un contrat aidé à partir du 24 Août.

Contrat de 24h30 hebdomadaire comme agent polyvalent en milieu scolaire.

Le temps de travail sera réparti sur les quatre jours d'école.

La société Zouinett a été retenue pour assurer le ménage de l'école tous les soirs les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire pour un montant de 750€ par mois.

Le "grand ménage" sera fait à chaque vacances par les agents.

7) Montant indemnités permanence élection

Il convient de fixer un barème pour indemniser la secrétaire lors de déplacement le week-end.

Après renseignements et discussions cette indemnité doit être payée en heures supplémentaires

Pour information la commune a touché 183,46 euros pour les élections présidentielles.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

10 voix pour

2 contre

Décide de payer cinq heures supplémentaires par tour d'élection (payables au tarif heures de dimanche)

8) Remplacement en commission d'un Conseiller démissionnaire

Suite à la démission de Monsieur Millienne, il convient de le remplacer dans les commissions extérieures où il était élu.

SMTS : SYNDICAT MIXTE TRANSPORT SCOLAIRE en temps que titulaire.

Monsieur LANGLOIS se propose.

Les deux titulaires sont Madame PIOT et Monsieur LANGLOIS.

Les deux suppléants sont Madame CABANILLAS et Monsieur LAFLEUR

SYNDICAT MIXTE REGION MAULE en temps que suppléant.

Monsieur COCHIN se propose.

Les deux titulaires sont Mesdames GALTIE et PIOT.

Les deux suppléants sont Madame CABANILLAS et Monsieur COCHIN

9) Tarif prix des maisons fleuries

Il convient de fixer le montant des bons d'achat qui seront remis aux lauréats du concours des maisons fleuries.

Le Conseil Municipal :

Fixe le montant des prix comme suit:

le 1^{er} prix à 50 euros,

le 2^{ème} prix à 40 euros

le 3^{ème} prix à 30 euros

Un premier passage sera fait le 5 juillet, un autre, première quinzaine de septembre.

10) Affichage du nom de l'école.

Après discussion, les anciennes lettres cassées ne pourront être remises.

L'inscription " Ecole Julien Cochin " sera refaite dans un autre style et mise sur le devant de l'école.

La date proposée pour l'inauguration de l'école est le 14 octobre à 11 heures.

11) Questions diverses

- Le Maire informe le Conseil que si l'absence de la secrétaire de mairie, pour raisons médicales, devait se prolonger, il faudra prendre des dispositions à la rentrée pour assurer l'interim.

- Effectif école (à ce jour sans compter des départs éventuels) : 69

* Maternelle (les 3 sections) : 25

* CP / CE1: 20

* CE2 / CM1 et CM2: 24

- Travaux : Rue du Bois de l'Aulnaie du n°2 au CV n°3 – Goussonville : Pose de câbles HTA. Ces travaux commenceront fin juillet et continueront après dans le village.

- Courrier : ROUSSEAU et riverains du clos des vergers.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de leur avocat..

Ce dossier a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet le 9 juin 2017 qui suit le dossier.

- Courrier de la Brigade de Guerville : fermeture du 01 Juillet au 03 septembre 2017.

Il faut s'adresser à la Gendarmerie de Septeuil.

- Rappel de l'opération « Tranquillité vacances » ;

- Information distribuée « Tous feux interdits » ;

-Un boitage sera fait pour rappeler à chacun de bien respecter les stationnements et les règles du code de la route (vitesse, signalisation)

-Des travaux de réfection de voirie ont été faits route d'Hargeville, le « rabotage » de la route a été gracieusement étalé sur le chemin de Pichelou par la SCEA Quinet.

- Course cycliste : le dimanche 17 septembre

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 h 00

Le Maire,

Jean-Claude LANGLOIS